

Nous voulons un accord qui nous soustraie à l'application du droit commercial des États-Unis pour ce qui est des industries extractives et d'autres secteurs jouissant du programme d'expansion régionale et d'autres programmes de soutien du gouvernement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il à la Chambre si le gouvernement fédéral souscrit à la position que préconise la Nouvelle-Écosse et, s'il l'est, a-t-il fait part de son acquiescement par écrit au gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je crois que la Chambre le sait, il y aura plus tard aujourd'hui une réunion à laquelle participeront les premiers ministres provinciaux ainsi que le premier ministre du Canada. Il y sera question de l'amélioration sensible de la collaboration fédérale-provinciale dans le domaine commercial et des moyens de faciliter cette collaboration encore davantage. Il se peut que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse soulève la question durant ces discussions.

• (1440)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, cette réponse est tout à fait inacceptable. A cause de son incompétence et de sa volte-face à propos du libre-échange, le gouvernement compromet le principe fondamental de l'unité nationale au Canada. Quelle est la position du gouvernement fédéral à l'égard de la requête formulée par la Nouvelle-Écosse? Est-il pour ou contre?

M. Berger: Oui ou non?

M. Nystrom: Les deux.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La requête émane du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La réponse sera transmise à ce gouvernement. Comme j'ai été moi-même témoin des profondes divisions suscitées au Canada durant les longs débats constitutionnels par ce député et le parti auquel il appartient, je n'accepterai pas de réprimandes de lui sur les divers aspects de l'unité nationale. Ce parti a failli anéantir le pays. Le gouvernement actuel lui redonne sa cohésion.

Des voix: Bravo!

M. Rossi: Vos propres collègues vous ont donné une bonne leçon il y a quelques années.

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens impartiaux réalisent que Toni Corrado, l'hôtesse de l'air suspendue pour avoir répondu à des questions sur la

Questions orales

politique posées par un ou plusieurs membres d'un groupe de délégués conservateurs, a bénéficié d'un traitement spécial, à savoir une suspension de 30 jours, sans avoir manqué à aucun règlement connu.

J'aimerais adresser ma question au ministre des Transports. Est-il vrai que la lettre de plainte originale commençant par les mots «Cher Don», provient d'un membre de l'exécutif qui est aussi secrétaire de l'Association conservatrice de circonscription de Williams Lake et qu'elle a été rédigée sur du papier à en-tête du parti conservateur? Nous en montrera-t-il l'original?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux d'abord m'inscrire en faux contre quelques déclarations faites à la Chambre, selon lesquelles j'ai moi-même donné l'ordre à Air Canada de prendre cette mesure.

M. Benjamin: Personne n'a dit cela.

M. Mazankowski: En tout cas, on y a fait allusion à maintes reprises. Je le nie catégoriquement.

M. Rodriguez: Personne n'a dit cela.

M. Mazankowski: Si le député a des preuves de ce qu'il avance, je lui demande les présenter.

M. Benjamin: Personne n'a dit cela.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai devant moi la lettre que nous avons reçue ainsi que les instructions. Pour la gouverne de tous les députés, je serais prêt à les déposer pour leur permettre de constater ce qui s'est vraiment passé.

M. Benjamin: Est-ce l'original?

M. Mazankowski: Ce sont des photocopies. Je vais vérifier s'il y a un original. Je vais me renseigner. J'ai l'habitude de tenir ma parole.

M. Broadbent: On le sait.

Des voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mazankowski: Ce n'est pas une question qui relève de la liberté d'expression.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre prend un peu trop de temps.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je veux vous assurer qu'aucun député, à ma connaissance, n'a jamais dit que le ministre était intervenu sur le plan politique. Pas moi, en tout cas.